



Une peine individualisée est plus efficace

La sortie de prison doit être préparée

Les aménagements de peine favorisent la réinsertion de la personne condamnée et évitent le risque d'ancrage dans la délinquance.

63 % des personnes libérées en fin de peine sans contrôle et sans suivi ont été recondamnées dans les cinq ans,

contre 39 % des personnes dont la sortie a été préparée dans le cadre d'une libération conditionnelle.

FOCUS

LES FRANÇAIS ET LA PRISON

Les Français jugent les aménagements de peine plus efficaces que la prison. 96 % d'entre eux souhaitent conserver la prison mais 77 % pensent qu'elle ne dissuade pas les délinquants.

Deux Français sur trois (64 %) considèrent les aménagements de peine comme un levier d'action efficace pour éviter la récidive.

Source : Infostat Justice n°122 - juin 2013